

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 4 juin 2026

Une sécheresse de surface précoce et amenée à s'amplifier

Lors de sa réunion du 3 juin 2026, l'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a analysé la situation hydrologique du département de l'Indre. Composé des principaux acteurs concernés par la gestion de l'eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et des services de l'État, l'ORE assure une veille continue et propose au préfet des mesures adaptées aux conditions locales.

Le printemps cette année a connu des conditions particulièrement défavorables pour la ressource en eau. Les températures ont été beaucoup plus chaudes que les normales de saison et les précipitations ont été déficitaires notamment au mois d'avril où il n'est tombé que 16 mm en moyenne dans le département. Une sécheresse de surface s'est donc installée durablement avec des niveaux d'humidité des sols dignes d'un mois d'août.

La vague de chaleur historique que nous avons connu à la fin mai n'a fait qu'accentuer ce phénomène. Les débits des cours d'eau sont déjà très bas en particulier dans le Sud du département. Les prévisions météorologiques n'annoncent pas de pluie significative dans les 10 prochains jours ce qui fait craindre une aggravation rapide de la situation.

Ainsi, la préfète décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 6 juin 2026 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Anglin Aval, Arnon, Cher, Creuse, Modon, Indre aval, Indrois-Tourmente, Claise, Ringoire, Théols, Trégonce, Fouzon, Gartempe, Nappe du Cénomaniens
ALERTE	Indre Amont
ALERTE RENFORCÉE	Anglin Amont, Bouzanne
CRISE	

Même si les restrictions ne s'appliquent qu'à 3 bassins, tous les usagers de l'eau du département sont appelés à la plus grande vigilance sur leurs consommations car la sécheresse est très précoce cette année et les niveaux des nappes sont plus bas que l'année dernière. L'ensemble des mesures de restriction est à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté et est également disponible sur le site VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Focus stations de lavage : Les demandes de dérogations pour cette année sont à faire via le formulaire disponible sur le site de la préfecture : <https://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieus-Aquatiques/Gestion-des-secheresses/Derogations/Demande-de-derogation-2026-stations-de-lavage>. La date limite de dépôt est fixée au **24 juin 2026**. Les propriétaires de station de lavage ne remplissant pas le formulaire devront appliquer les restrictions prévues dans les arrêtés.

Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06
Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19
Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

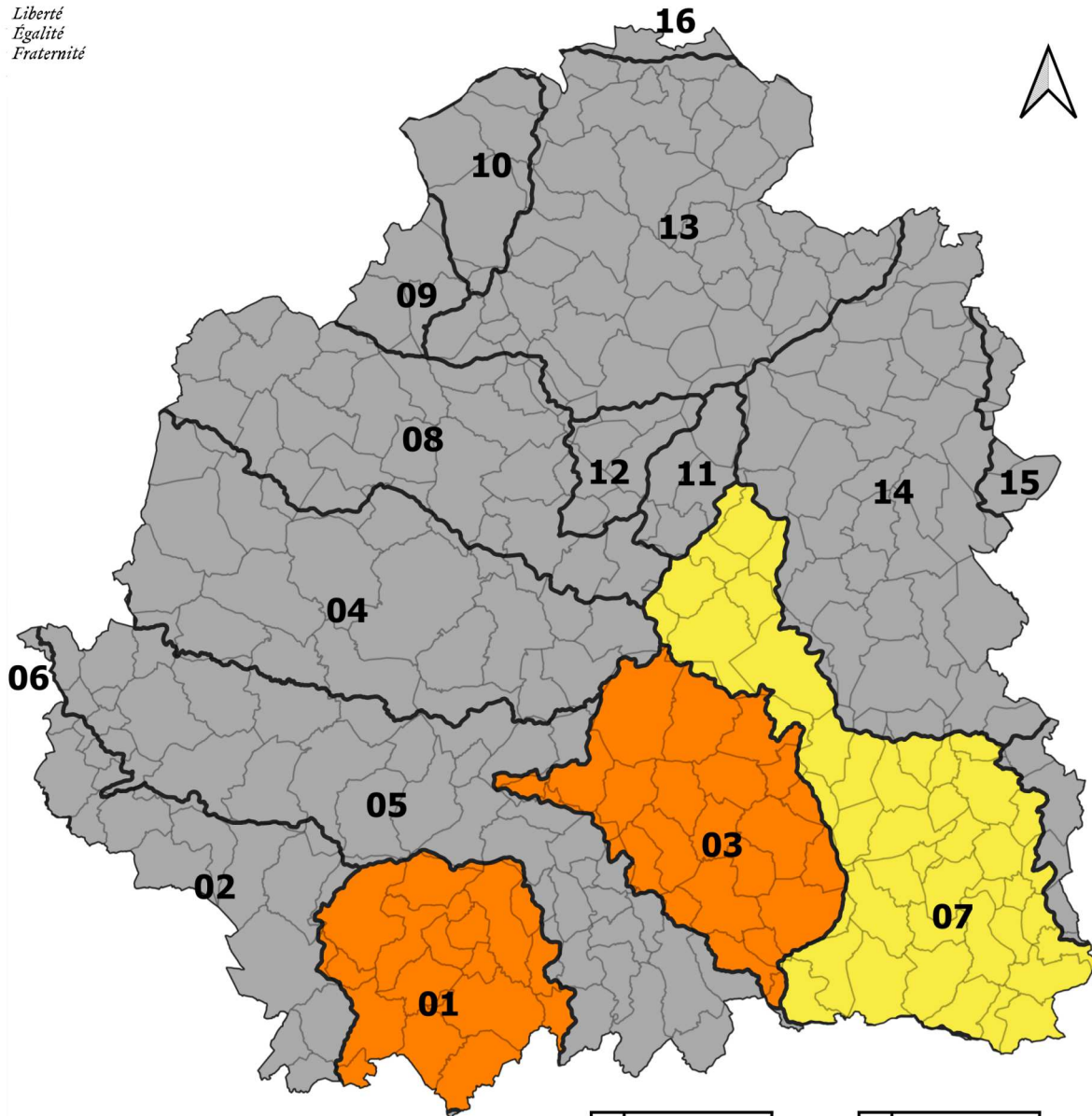
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAURoux Cedex



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Légende

Communes

Zone d'alerte

Sans restrictions

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise

N°	Bassin versant
01	Anglin amont
02	Anglin aval
03	Bouzanne
04	Claise
05	Creuse
06	Gartempe
07	Indre amont
08	Indre aval
09	Indrois-Tourmente
10	Modon

N°	Bassin versant
11	Ringoire
12	Trégonce
13	Fouzon
14	Théols
15	Arnon
16	Cher

0 18 36 km

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDcarto

Date : 03/06/2026

EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
DES RestrictionsORE

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex